RÈGLEMENT INTERIEUR
de la « Cave des 1001 Châteaux »

La cave est la vitrine et l'image de nos appellations Bordeaux et Bordeaux Supérieur. Elle doit être le reflet de ce que vous proposez à vos clients en visite dans vos chais, avec une gamme de prix accessible.

Pour l'année 2017, nous enregistrons **40 168 bouteilles vendues** pour un Chiffre d'Affaires de **230 691 €**.

Voici quelques chiffres…

CONDITIONS D'ENTREE A LA « CAVE DES 1001 CHATEAUX »

1 / - Etre adhérent au Syndicat Viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur
- S'engager à respecter le fonctionnement de la cave et accepter le règlement intérieur
- Etre à jour de ses cotisations syndicales

2 / Pour être présent dans un casier de la « Cave des 1001 Châteaux » (stock promotion+vente), nous vous demandons :

<u>72 bouteilles par vin et/ou par marque et par an, soit :</u>

36 bouteilles pour le casier de *dépôt vente*

36 bouteilles pour les actions de *promotion du Syndicat* (dotation annuelle)

<u>Les millésimes concernés sont :</u>

- Bordeaux blanc 2017
- Bordeaux blanc barrique.....2015/2016
- Bordeaux rosé, clairet 2017
- Bordeaux rouge..... 2014 à 2017
- Bordeaux Supérieur rouge ..... 2012 à 2016
- Bordeaux Supérieur blanc ..... 2014 à 2017
- Crémant de Bordeaux .....tous millésimes

Vos vins seront mis en avant, d'une part auprès des visiteurs grand public et d'autre part auprès des sociétés en séminaire dans nos locaux, ou fournis pour des congrès ou des opérations extérieures.

La cave est en ligne depuis neuf ans et uniquement pour la France Métropolitaine. Avec votre autorisation, vos vins y seront présentés (www.planete-bordeaux.fr/boutique).

Une mise en avant toute particulière sera faite pour les vins sélectionnés lors des diverses opérations de promotion telles que «Les Talents » (présélectionnés et finalistes) et les « Oscars des Bordeaux ». Seuls ces vins auront la possibilité d'être présents en cave une année de plus.

Les vins du stock promotion sont utilisés pour toutes les demandes de dégustations professionnelles, d'opérations de promotion et de communication, et pour toutes sollicitations extérieures en France et à l'étranger **(dégustations pour les professionnels, la presse spécialisée et le grand public).**

Une bouteille sera systématiquement destinée à un contrôle qualité. Celle-ci sera prélevée sur chaque dotation fournie par vos soins.

Tous nos apporteurs cave peuvent s'inscrire pour participer aux dégustations Suivi Qualité.

Votre contact : philippe.breslau@planete-bordeaux.fr Tél : 05.57.97.38.17.

FONCTIONNEMENT

1/ Casier vente

Chaque vin présenté se verra attribuer un casier *gratuit* par appellation et par couleur : contenance du casier = 36 bouteilles. Vous vous engagez à approvisionner votre stock vente cave dans un délai maximum de 15 jours suivant la demande du service.

2/ Reprise des vins

Concernant les vins frais et UNIQUEMENT LES VINS FRAIS, chaque nouveau millésime entraînera une rotation de millésime ancien ; le millésime antérieur sera à récupérer le jour de la livraison.
Très important : les reprises de millésimes antérieurs devront être effectuées avant la date butoir précisée sur chaque décompte semestriel qui vous sera adressé.
Dans le cas contraire, nous disposerons de ces reprises pour des œuvres caritatives.

Les heures de livraison sont les suivantes :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h00.

3/Prix

Les bouteilles vendues seront réglées deux fois par an : fin mars et fin septembre par virement (tout nouvel apporteur devra fournir un RIB).
Il sera prélevé 30% TTC sur le montant de vos ventes TTC. Ce taux correspond aux frais de fonctionnement, identification, présentation, dégustations, animations…
Le prix de vente public affiché sur le casier doit correspondre à votre prix public départ propriété TTC.

4/ Présentation

Vos bouteilles doivent obligatoirement comporter des capsules CRD (toutes bouteilles non revêtues de capsules CRD ne seront ni mises en vente, ni utilisées sur les opérations de promotion).
Pour une uniformité de l'offre, ne seront acceptées que des bouteilles bordelaises (minimum standard).
L'étiquetage doit respecter la réglementation en vigueur.
Cartons de 6 bouteilles de préférence.

5/ Information

Pour un meilleur ciblage de toutes les opérations de promotion (France et export), il est indispensable de nous fournir à chaque nouvelle référence une fiche technique dûment complétée (modèle ci-joint). Celle–ci est informatisée, et nous permet par la suite, de sélectionner les produits en fonction des demandes de la presse, des circuits de commercialisation et des actions sur les marchés à l'export en cours ou en prévision.